

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 septembre 2017

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'espace Culturel sous la présidence de Mr René JOURDAN

Date de convocation : 22 septembre 2017

PRESENTS : Mmes – Mrs - JOURDAN R.- DELEDDA R. - FEVRIER E.- ARLON D- MERIC R. – BONIFAY C. - SERGENT C.- POUTET J. - GUERIN J.- PORTE L.- FAUVEL AM – PARIS F. – JUANICO J.- BOUTEILLE A. - CHARBONNIER E.- DULIEUX I. - QUAGHEBEUR S. –MAGNALDI S-FERRAND K- LUQUET M. – DOSTES M.H.- PATENE R.

Avaient donné procuration en vertu de l'article L 2121.20 du Code Général
des Collectivités Territoriales =

M MARTINEZ Sébastien	à	M JOURDAN René
M PASCAL Alain	à	M ARLON Daniel
M MARC Benoît	à	M POUTET Joël
M CORTI Cyril	à	Mme FEVRIER Eliane
Mme TERRAGNO Tamara	à	Mr FERRAND Karim
Mme JOURDAN Marie-Charlotte	à	Mme QUAGHEBEUR Sandra

Monsieur Joël POUTET a quitté la séance (pour raisons personnelles)

Absent non excusé non représenté Mr SORRENTINO Fabien

La séance est ouverte à 20h35.

Madame FEVRIER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

QUESTION N°0 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame PATENE Régine remplaçante de Monsieur BONNET Olivier Conseiller Municipal démissionnaire pour raisons personnelles, après le refus de Monsieur LONG

Monsieur le Maire effectue un petit rappel des Conseillers Municipaux démissionnaires de la liste d'opposition - Monsieur REVEST le 31 mars 2014 - refus de Madame PAYAN - entrée de Monsieur SORRENTINO le 3 avril 2014 - démission de Monsieur FAVERO le 21 juin 2014 - entrée de Madame TERRAGNO - démission de Monsieur BONNET le 22 avril 2017 - refus de Monsieur LONG le 30 août 2017.

Monsieur le Maire précise que le nouveau tableau du conseil municipal a été envoyé à la Préfecture.

QUESTION N°1 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = APPROBATION DU PROCES- VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente joint à la convocation est mis aux voix et adopté à l'unanimité

QUESTION N°2 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = ELECTION D'UN MEMBRE FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER (GROUPE D'OPPOSITION)

Monsieur le Maire indique que les commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. Nous devons donc remplacer Monsieur BONNET Olivier par un membre de la liste d'opposition. Monsieur le Maire demande s'il y a une candidature. Madame DOSTES Marie-Hélène.

Le vote a lieu = Madame DOSTES Marie-Hélène est élue à l'unanimité et fera partie de la commission des finances.

Les membres ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets conformément à l'article L2121-21 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

QUESTION N°3 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = ELECTION D'UN MEMBRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ELU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DU CCAS (GROUPE D'OPPOSITION).

Monsieur le Maire indique qu'il convient de remplacer Monsieur BONNET au sein de CCAS en qualité de membre élu par le Conseil Municipal. Conformément à l'article R123-9 du code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) le siège vacant doit être normalement pourvu par le Conseil Municipal choisi dans l'ordre de présentation de la liste qui a obtenu le siège. Le poste revient donc à Madame PATENE qui accepte.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article R123-8 du CASF, l'élection doit avoir lieu au scrutin secret.

Les opérations de vote ont lieu = Madame PATENE est élue membre du CCAS à l'unanimité des membres présents et représentés.

(28 voix pour – 1 absent Mr SORRENTINO non représenté).

QUESTION N°4 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = VOTE DES DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES 2017-2018.

Monsieur le Maire indique que la rentrée s'est bien déroulée malgré une classe de maternelle fermée et un effectif par classe maternelle d'environ 30 élèves.

Monsieur le Maire présente les différentes activités extra-scolaires, la musique que nous continuons de financer tant que le budget le permet et souligne l'excellent travail effectué par l'animatrice. Malgré la fermeture d'une classe, il est proposé de conserver le même nombre de vacations et d'augmenter le taux de 0.50 €, passant de 28.50 € à 29 € soit une dépense globale de 10 672 €.

Pour l'activité sportive, piscine et les sorties pédagogiques, il a été décidé avec les enseignants de globaliser les deux dépenses avec le même nombre de séances et la même somme de 500 € allouée par classe soit une dépense totale de 8 500 € (piscine plus location de cars).

QUESTION N°5 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS CADIERENNES OCCUPANT LES INSTALLATIONS DU COMPLEXE SPORTIF.

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution de l'USC, chaque section sportive s'est créée en association (USC football - Cad Danse d'Azur - Tennis Club - Extrême Cadière Club - GVLC) et qu'il est nécessaire de repréciser les obligations réciproques des deux parties, les engagements des associations et les conditions d'utilisation des locaux du complexe sportif Francis Itrac.

Le vote a lieu = Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les différentes associations sportives Cadériennes.

QUESTION N°6 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES CADIERENNES.

Monsieur le Maire indique qu'au moment du vote du budget nous n'avons pas attribué les subventions aux sections parce que nous savions qu'il y allait avoir des changements, néanmoins nous avons les crédits nous permettant d'attribuer ces aides.

Monsieur CHARBONNIER demande si il n'y a pas de problème financier entre les différentes associations. Monsieur POUTET apporte des précisions. Monsieur le Maire indique que chacune repart à zéro.

Monsieur le Maire indique que les différentes sections ont effectué une demande de subvention avec leur compte et propose les montants suivants :

Danse	2 500 €
Cambo Gaïo (rando)	600 €
Extrême Cadière Club k.one	1 800 €
G.V	1 800 €
Yoga	300 €
Foot	10 000 €
Tennis	2 500 €
TOTAL	19 500 €

Le vote a lieu = Accord unanime pour attribuer les subventions aux différentes associations sportives selon les montants indiqués ci-dessus.

QUESTION N°7 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME POUR LA FETE DES VENDANGES.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €, car l'Office de Tourisme a acheté des verres de dégustation pour deux années (meilleur tarif) ce qui a amené une baisse de trésorerie.

Le vote a lieu = Accord unanime des membres pour octroyer une subvention de 2 000 € à l'Office de Tourisme. Madame BONIFAY Présidente et Madame JUANICO Trésorière n'ont pas pris part au vote.

QUESTION N°8 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = FIXATION DU MONTANT DE L'ABONNEMENT ANNUEL A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

Monsieur le Maire adresse tous ses remerciements aux membres bénévoles qui font vivre la bibliothèque et propose de porter à 10 € l'abonnement à la bibliothèque à compter du 01/01/2018.

Le vote a lieu = Accord unanime des membres pour fixer à 10 € l'abonnement à la bibliothèque à compter du 01/01/2018.

QUESTION N°9 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUS DU SYMIELECVAR.

Monsieur le Maire indique que le siège est à Brignoles, 130 communes adhérentes. Monsieur ARLON donne quelques explications sur les compétences du Syndicat.

Le vote a lieu = Accord unanime pour modifier les statuts.

QUESTION N°10 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AVIS SUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES DU SIE DE BARGEMON AU PROFIT DU SYMIELECVAR.

Monsieur le Maire indique que le SIE de BARGEMON compte tenu du faible niveau d'activités ainsi que la baisse des financements d'ENEDIS, est dissous, d'où le transfert de compétences vers le SYMIELECVAR.

Le vote a lieu = Avis favorable et unanime des membres pour le transfert des compétences du SIE de BARGEMON au profit du SYMIELECVAR.

QUESTION N°11 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME.

Monsieur le Maire indique que lorsqu'une compétence est transférée à la CASSB les dépenses et les recettes sont aussi transférées, la commission (CLECT) se réunit, examine et rend un rapport qui est présenté au conseil communautaire. Dans ce rapport il s'agit des compétences le transport la promotion du tourisme et la voirie.

Monsieur le Maire explique que ces transferts ont une conséquence sur le montant de l'attribution de compensation versée aux communes, mais ce n'est pas le cas pour le transport et la promotion du tourisme où la CLECT a décidé de neutraliser les charges.

Le vote a lieu = Avis unanime et favorable donné sur le rapport de la CLECT.

QUESTION N°12 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME.

Monsieur le Maire donne quelques détails sur les services :

- Administration générale
- Communications
- Culture
- Technique
- Ressources humaines
- Ecole du développement durable
- Finances
- Marchés
- Informatique.

Pas de questions particulières. Les membres du Conseil Municipal disent avoir pris connaissance du présent rapport.

Monsieur POUTET quitte la séance pour raisons familiales (avait la procuration de Monsieur BENOIT)

QUESTION N° 13 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Suppression de postes vacants après avis favorable du Comité Technique du 12 septembre 2017

- 1 adjoint administratif temps partiel 50 %
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe
- 5 adjoints administratifs 1^{ère} classe
- 5 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe
- 3 adjoints techniques
- 3 adjoints techniques 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 7 adjoints techniques 2^{ème} classe
- 5 ATSEM 1^{ère} classe

Création de postes suite aux avancements de grade de certains agents

- 4 adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe
- 1 adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

- 7 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe

Le vote a lieu = Accord unanime des membres pour la création et la suppression des emplois détaillés ci-dessus.

QUESTION N° 14 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

Monsieur le Maire indique que nous avons déjà délibéré pour attribuer ce nouveau régime indemnitaire aux agents de la catégorie A, aujourd'hui il s'agit des catégories B et C, le comité technique s'est réuni le 12 septembre a été émis un avis favorable. Les conditions d'attribution des primes et du 13^{ème} mois ont été modifiées en cas d'absence.

Le vote a lieu = la mise en place du RIFSEEP pour les agents concernés est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 15 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CAUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE SUR LA COMMUNE.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de renouveler la convention avec le CAUE qui permet de mettre à la disposition du public un architecte conseil qui émet un avis architectural sur les permis de construire déposés. Par ailleurs le CAUE peut conseiller la commune sur d'autres projets. La commune doit proposer un architecte afin de passer un contrat de mission permettant de fixer le rythme des permanences et la rémunération directement réglée par la commune.

Monsieur le Maire précise que cet architecte ne doit pas exercer sa profession sur la commune.

Le vote a lieu = Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le CAUE et le contrat de mission avec l'architecte choisi.

QUESTION N° 16 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE POUR L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT.

Monsieur le Maire indique que nous avons lancé une consultation pour un marché de service pour uniquement « L'accueil de loisirs sans hébergement », car avec le retour à la semaine de quatre jours nous n'avons plus de NAPS. La CAO a été réunie, l'analyse des offres a eu lieu. Les conditions de la FOL (financières et techniques) sont plus intéressantes.

Le vote a lieu = Accord unanime donné au Maire pour signer le marché avec la FOL.

QUESTION N° 17 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC L'ONF LA CONVENTION DE CONTROLE DE DEBROUSAILLEMENT.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un service public qui était il y a quelques années gratuit. Désormais la commune doit payer les interventions. Cinq journées prévues dans la

convention pour le contrôle des obligations légales de débroussaillage pour un montant global de 2 900 € HT.

Le vote a lieu = Accord unanime donné à Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'ONF pour le contrôle du débroussaillage.

QUESTION N° 18 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE 2017.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Au niveau de l'article avec les opérations – SECTION D'INVESTISSEMENT	1 534 751,81	1 534 751,81
Au niveau du chapitre – SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 094 253,25	1 094 253,25
TOTAL	2 629 005,06	2 629 005,06

Le vote a lieu = Budget supplémentaire adopté à l'unanimité des membres.

Plus de question : Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 21h50